Maires de Meuse

Les pouvoirs de police du maire en pratiques

Formation sur 1 journée

Date : 10 février 2027

à LEVONCOURT, 4 grande rue, salle communale

Horaire : 9h00-12h00
14h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum) à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Sylvain LOHNER, formateur

Coût : 400,00 € pouvant être pris en charge par votre DIFE, cela ne vous coûtera rien ni à votre collectivité

Pour en bénéficier,

nous renvoyer votre inscription

avant le 22 janvier 2027

Programme

1. **Introduction aux pouvoirs de police du maire**
   . Bases légales et règlementaires
   . Rôle et responsabilités du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police

2. **Distinction entre police administrative et police judiciaire**
   . Définition et différences
   . Exemples d'application

3. **Pouvoirs de police généraux et spéciaux**
   . Présentation de ces pouvoirs
   . Applications

4. **Moyens d'action à la disposition du maire**
   . L'exécution d'office
   . Les astreintes et sanctions administratives
   . Les mesures coercitives

5. **Rédaction des arrêtés de police**
   . Techniques de rédaction claires et conformes aux exigences légales
   . Apport de l'intelligence artificielle dans la rédaction et l'optimisation des textes
   . Exercices pratique de rédaction d'arrêtés.

Objectifs

- Connaître le cadre légal et règlementaire des pouvoirs de police du maire,
- Identifier les moyens d'action à disposition du maire pour exercer ses pouvoirs de police,
- Distinguer les éléments essentiels pour la rédaction des arrêtés de police, et les apports de l'intelligence artificielle.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, quiz final d'évaluation des connaissances, échanges.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Notre association est agréée par le ministère pour dispenser la formation des élus locaux.